



**PARTENAIRES**

# APPEL À PROJETS JEUNES

**2026**

Date de clôture :  
31 mars 2026

## CONTEXTE

Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives et projets portés par des jeunes en Vaucluse, 2ème département le plus jeune de la région PACA.

Il traduit la volonté de la Branche Famille de renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes, notamment l'engagement citoyen, et s'inscrit en complémentarité des autres modalités de soutien de la CAF de Vaucluse à la jeunesse (points accueil écoute jeunes, accueils de loisirs, prestation de service jeunes, accès au logement, partenariats avec des associations de jeunesse...)



## I. OBJECTIFS

L'objectif est de contribuer à l'épanouissement des adolescents et des jeunes adultes, à leur autonomie, à leur intégration dans la société :

- Susciter des initiatives et favoriser la prise de responsabilités,
- Valoriser les démarches innovantes, mobilisatrices et citoyennes,
- Rendre les territoires vauclusiens plus dynamiques grâce ces initiatives.

## II. CRITERE D'ELIGIBILITE

### a) Elaboration du projet

- Il doit être à l'initiative des jeunes et/ou proposé par un.e professionnel.le et co-construit avec des jeunes
- Il doit être soutenu par une structure accompagnatrice
- Les adolescents et les jeunes sont impliqués à chacune des étapes de construction du projet (élaboration, concrétisation, évaluation).
- Il doit être nouveau et être construit en réponse au présent appel à projet.

### b) Composition de groupe

- Le groupe devra être composé de 3 jeunes au minimum
- Un jeune motivé par un projet ou une idée doit donc convaincre d'autres jeunes à participer à son élaboration

### c) Age des participant.e.s

- L'appel à projet s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans
- Le projet peut être porté par un groupe de 12-17 ans, de 18-25 ans, ou par un groupe composé de jeunes des deux classes d'âges

### d) Territoire concerné par le dispositif

- Les jeunes doivent résider principalement dans le Vaucluse

### e) Valeurs du projet

- Les projets respectent les valeurs de la République, ainsi que la Charte de la Laïcité de la Branche Famille.



## f) Les accompagnateurs du projet

Le groupe de jeunes doit être accompagné par une personne morale, association ou collectivité territoriale, qui déposera le projet. Cette structure a la charge de mettre à disposition des jeunes un.e professionnel.le chargé.e d'assurer l'accompagnement méthodologique, administratif et financier. Elle assure le déploiement et le suivi du projet en articulation avec les jeunes mobilisé.e.s.

L'information des familles et la valorisation des réalisations des jeunes, auprès des familles et plus largement sur le territoire, est vivement souhaitée.

## g) Thématiques

Les projets visent à développer la capacité d'engagement, d'exploration, de réflexion et de positionnement des jeunes. Ils peuvent porter sur des enjeux et thématiques variés **telles que la citoyenneté et la vie locale, la solidarité internationale, les sciences et techniques, la prévention et le bien-être, l'écologie, la culture, les médias, le numérique, les loisirs, le sport...**

**Pour cette édition 2026, le jury accordera une priorité aux projets portant sur :**

- > **La transition écologique, citoyenne et solidaire**
- > **L'éducation aux médias et à l'information**

La Caf accordera aussi une attention particulière **aux projets présentant une dimension innovante, favorisant la mixité sociale et de genre**, ainsi qu'aux projets qui s'articulent avec les priorités des Conventions Territoriales Globales (CTG) du territoire des structures accompagnatrices.



## h) Rencontre avec le jury

Les jeunes, accompagné.e.s par un.e professionnel.le de leur structure accompagnatrice, présenteront leur projet devant un jury, dans les locaux de la CAF (5 min de présentation puis 10 min d'échanges). Le jury invite les jeunes à préparer un support visuel de présentation. En cas d'impossibilité de venir sur place, les jeunes peuvent transmettre au jury une vidéo de présentation (5 min).

## i) Cas d'inéligibilité

Ne sont pas éligibles à cet appel à projets :

- Les actions menées par des établissements scolaires ou médico-sociaux
- Les projets à visée scolaire ou professionnelle (études, formations, stages...)
- Les projets individuels
- Les projets proposés par un animateur / une animatrice sans initiative et responsabilité des jeunes.
- Les séjours linguistiques
- Les compétitions sportives
- Les séjours humanitaires
- Les activités régulières des structures



## III. MODALITE DE FINANCEMENT

- La subvention allouée par la Caf sera à minima de 1 500 € et au maximum de 5 000 € par projet, non renouvelable pour la même action.
- Les dépenses d'équipement sont éligibles, à condition qu'elles ne représentent pas plus de 20% du montant global.
- Cette subvention ne peut pas excéder 80 % du coût total, ce qui implique une recherche d'auto-financement et/ou de cofinancements.
- L'ensemble des recettes ne peut excéder 100 % du coût du projet.
- Une structure ne peut déposer qu'un seul projet.

La demande de financement doit concerner les dépenses nouvelles liées au projet (charges de personnel supplémentaire et autres frais divers) et non des frais de fonctionnement classiques de la structure accompagnatrice.  
Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

Les subventions sont accordées sous réserve de disponibilité des enveloppes budgétaires.

## IV LE DEPOT DU PROJET

### 1. Les documents à fournir

- Le dossier de demande de subvention « Appel à projets jeunes en Vaucluse »
- Une photo de groupe
- Une attestation de droit à l'image signée par les jeunes engagé.e.s dans le projet

### 2. Calendrier

- Les dossiers complets doivent être envoyés au plus tard le 31 mars 2026. Toute demande incomplète ou tardive ne pourra pas être prise en compte. Les projets sont à envoyer à ces 3 adresses mails :

**isabelle.foucher@caf84.caf.fr  
axel.cochonnet@caf84.caf.fr  
CAF84-BP-SAFIR@caf84.caf.fr**

- La mise en œuvre du projet doit commencer durant l'année 2026 et se finaliser au plus tard le 31/12/2026.

#### ➢ **Pré-sélection des projets : 1<sup>er</sup> avril 2026**

- Pour les projets sélectionnés, la rencontre des groupes de jeunes (au moins deux jeunes du groupe) avec le jury aura lieu :

**Mercredi 8 avril entre 15 et 19h  
Ou samedi 11 avril entre 9h et 13h**

**Merci d'indiquer vos disponibilités dans le dossier de demande de subvention. En cas d'in-disponibilité à ces deux dates, merci de fournir une courte vidéo de présentation de 5 min, lors du dépôt de votre dossier.**

- Les résultats seront communiqués à partir du 6 juin 2026

### 3. Composition du jury

Le jury sera composé de représentant.e.s de la CAF, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), du Conseil départemental, de la Fédération des centres sociaux de Vaucluse et du Service Départemental à la jeunesse et aux sports (SDJES).

### 4. Modalité de versement de l'aide

- Versement d'un acompte de 70 % lors de la validation du projet par le jury,
- Versement du solde de 30 % à réception du bilan du projet

### 5. Évaluation du projet

Un bilan sera à transmettre au plus tard le 31 janvier 2027 (bilan qualitatif et financier).

## V. CONCOURS « INNOVJEUNES »

La volonté de la Caf étant de valoriser les initiatives des jeunes Vauclusiens, cette dernière est susceptible de valoriser un projet dans le cadre du concours national «InnovJeunes » en 2026, porté par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

